

Comparaison de l'Exercice de la Profession d'Avocat - Singapour



Commission Ouverte Internationale – Chine

15 septembre 2021

Bénédicte DELEPORTE

DELEPORTE WENTZ AVOCAT

La profession d'avocat à Singapour

- **Singapour – une Cité-Etat**
- **Les études de droit**
- **Les conditions d'admission au barreau de Singapour**
- **La profession d'avocat**
- **Les juristes d'entreprise**

Singapour – une Cité-État

Quelques données concernant Singapour

- Où se trouve Singapour ?!
 - Sud de la péninsule de Malaisie, juste au nord de l'équateur



Singapour – une Cité-État

Démographie et économie

- Superficie 725 km² env. (équivalent à Paris et la petite couronne)
 - Population : 5,5M habitants env.
 - Densité (2018) : 8275 hab./ km² (France : 119 hab./ km²)
 - Composition de la population : Chinois (74%), Malais (13%), Indiens (9%), Occidentaux (3%)
 - Langues officielles : anglais, malais, mandarin, tamoul
- (+ dialectes chinois parlés : hokkien, hakka, teochew, cantonais)

- PIB (2018) : 308M USD
- Revenu moy. par hab.: 55.000\$
- 2^e port au monde (après Shanghai)

Singapour – une Cité-État

Systeme politique

- Jusqu'en 1958 : colonie britannique
- 1963 : rattachement à la Malaisie
- 1965 : indépendance – République de Singapour
- Lee Kwan Yew – « Père de la nation » (avocat, comme son épouse Kwa Geok Choo...)
- Démocratie “musclée” (pas une dictature)
 - Approche paternaliste du pouvoir. Société inclusive / communautaire (Asie) contrairement à nos sociétés individualistes (occident)

Singapour – une Cité-État

Systeme politique

- Suffrage universel
- Pouvoir législatif
 - ✓ Systeme parlementaire uni-caméral
 - ✓ Plusieurs partis, mais un parti ultra dominant (PAP - People's Action Party 60-70% des sièges)
- Pouvoir exécutif
 - Président (fonction en partie honorifique)
 - Premier ministre (chef du gouvernement)



Singapour – une Cité-État

Le système de droit

- Basé sur la Common Law britannique
 - Jurisprudence britannique utilisée comme référence dans les décisions de justice singapouriennes
- Loi islamique (Charia) pour les musulmans – principalement d'origine malaisienne
 - Administration of Muslim Law Act (AMLA - 1966)
 - Trois institutions : le Conseil religieux islamique, le Registre des mariages et le système judiciaire de la charia (Charia Court)
 - Applicable au droit de la famille : mariage, divorce, légitimité des enfants, adoption, successions, ...

Les Études de Droit

- Trois facultés de droit à Singapour
 - National University of Singapore
 - Singapore Management University
 - Singapore University of Social Sciences



- LL.B (Bachelor of Laws): 4 ans
 - En principe, possible de passer ensuite l'examen du barreau avec un LL.B
- La plupart des étudiants complètent avec un LL.M (Master of Laws) (2 ou 3 ans) ou un JD (Juris Doctor) (2 ou 3 ans) pour les étudiants n'ayant pas étudié le droit en « licence »

Les Études de Droit

- Egalement possible pour les étudiants singapouriens de suivre leurs études de droit dans des universités étrangères accréditées par la Law Society
 - certaines universités dans des pays de Common law
 - ✓ en Angleterre,
 - ✓ aux Etats-Unis,
 - ✓ en Australie et
 - ✓ en Nouvelle-Zélande

Les Conditions d'Admission au Barreau de Singapour

Etre une “personne qualifiée”, à savoir :

- Avoir au moins 21 ans
- Être honnête et loyal (“be of good character”)
- Avoir réussi l'examen du barreau
- Avoir accompli le stage (practice training period)

Les Conditions d'Admission au Barreau de Singapour

1 - L'examen du barreau

- 2 parties :
 - Partie A - pour les étudiants diplômés d'une universités étrangère accréditée
 - Partie B - pour tous les étudiants – préparation dure 5 mois

(comprend : civil litigation practice, criminal litigation practice, insolvency law & practice, real estate law, family law, ethics & professional responsibility, professional skills)

2 - Le stage (practice training period) - durée 6 mois (12 mois à partir de 2023)

3 - Admission “to the Supreme Court of Singapore as Advocate & Solicitor” (practicing certificate)

4 - Obligation de formation continue (CPD - Continuing professional development)

La Profession d'Avocat

- Les avocats singapouriens ont le titre d'Advocate & Solicitor
- Contrairement au Royaume-Uni, pas de distinction entre les avocats “conseils” (solicitors) et les avocats “plaidants” (barristers)
- La profession est régie par la Law Society of Singapore (Ordre des avocats de Singapour)



- Le port de la robe

en principe, les avocats portent la robe pour plaider, en présentiel, devant la Cour. Mais pas pour les audiences en cabinet (chambers), et pas devant toutes les juridictions (exclus state courts et family court)

La Profession d'Avocat

- Nombre d'avocats à Singapour: environ 5.000 avocats (et 1.200 avocats étrangers)*
- Nombre augmente en moyenne de 6% par an depuis 10 ans
- 1 avocat pour 1.120 personnes
- Juin 1929 : 1^{ère} femme admise au barreau de Singapour (Teo Soon Kim)
- 1979 : 1^{ère} femme bâtonnier (President of the Law Society)
- 42% d'avocates (2015)**

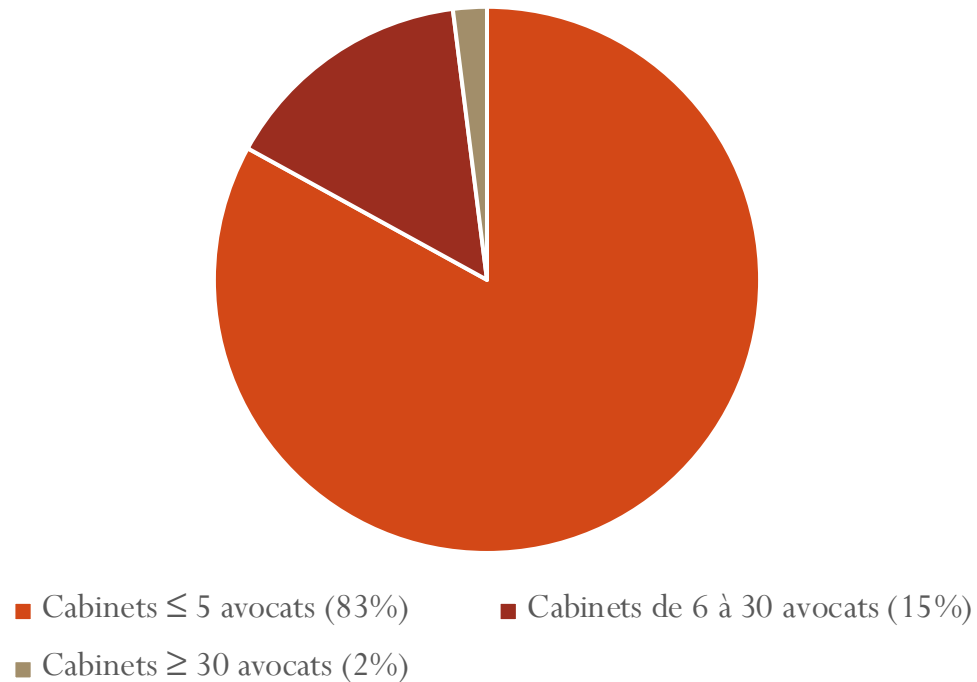
* Singapore Institute of Legal Education

** Gender in Justice – Women in the Law in Singapore : <https://v1.lawgazette.com.sg/2015-10/1407.htm>

La Profession d'Avocat

- 879 cabinets d'avocats (2015)

Répartition des cabinets d'avocats en taille



La Profession d'Avocat

- Principaux domaines du droit exercés:
 - Droit des sociétés, fusions/acquisitions
 - Banque et finance
 - Droit maritime

- Problème d'intégration dans le marché pour les jeunes avocats dû en partie à la taille du marché singapourien

La Profession d'Avocat

- Les avocats étrangers - 2 statuts :
 - *Foreign practitioner* : obligation de passer un examen pour exercer dans certains domaines du droit singapourien déterminés. Très orienté droit des sociétés/finance
 - *Foreign lawyer* : non autorisé à exercer en droit singapourien

Les Juristes d'Entreprise

In House Counsel

- Doivent être qualifiés en droit mais pas nécessairement membres du barreau
- Pas de réglementation spécifique - la position est la même pour les juristes singapouriens et les juristes étrangers
- En principe, ne peuvent pas plaider
- Pas de code de conduite (sauf si membres d'un barreau)

- Le secret professionnel s'applique aux juristes d'entreprise pour les communications avec leurs clients (mais il existe des limites)



Bénédicte DELEPORTE

Email: bdeleporte@dwavocat.com

Website: www.dwavocat.com

5, rue Tronchet - 75008 Paris – Tel +33 (0)1 40 17 95 86

32 Keppel Bay Drive, #01-54 - Singapore 098651 - Tel +65 9837 6436